

L'AFFAIRE JEAN-GUY TALAMONI – NOUVELLES FRONTIERES

-IX- Jean-Guy TALAMONI
soutenu par
la ligue des droits de l'homme
(Corse-Matin du 19 Janvier 2005)

L'AFFAIRE JEAN-GUY TALAMONI – NOUVELLES FRONTIERES

L'AFFAIRE JEAN-GUY TALAMONI - NOUVELLES FRONTIERES

Mis en cause dans « l'affaire Nouvelles Frontières »

Jean-Guy Talamoni soutenu par la LDH

Lors d'une conférence tenue hier matin à Ajaccio, la ligue des droits de l'homme est revenue sur le prochain procès pour « extorsion de fonds » dans lequel Jean-Guy Talamoni est mis en examen.

L'organisation de défense des droits de l'homme estime que, depuis le début de cette affaire, Jean-Guy Talamoni a « bénéficié » d'un traitement plutôt particulier en matière judiciaire. Elle rappelle qu'elle avait déjà émis une protestation au mois d'avril 2004 pour dénoncer les conditions d'interpellations du leader nationaliste, interpellation qui avait eu lieu en présence de journalistes de la presse nationale.

Elle ajoute que, durant l'instruction, des extraits du dossier avaient été diffusés dans plusieurs médias.

« Cette médiatisation est préjudiciable à la présomption d'innocence dans la mesure, où dans l'esprit de l'opinion publique il restera l'impression qu'il n'y a pas de fumée sans



La LDH estime que, tout au long de l'affaire, les règles n'ont pas été respectées. (Photo Michel Luccioni)

feu », et ce quelle que soit l'issue du procès... » soulignent les représentants de la LDH.

La ligue des droits de l'homme rappelle également qu'en tant que prévenu dans cette affaire, Jean-Guy Talamoni avait demandé une confrontation avec la seule personne l'ayant cité nommément, sans avoir pu l'obtenir tout au long

de l'instruction. Cette personne aurait notamment décrit le comportement de Jean-Guy Talamoni, lors d'une rencontre fortuite à l'assemblée de Corse comme « sympathique et chaleureux » tout en l'associant à des menaces qu'il aurait subies de la part d'une organisation clandestine. Pour sa part, M^e Antoine Sollacaro, rappelait, qu'au regard du droit, la

situation de Jean-Guy Talamoni est, pour le moins, étonnante : « Jean-Guy Talamoni est renvoyé, pour extorsion de fonds. Le seul témoin qui parle de lui n'évoque aucune menace de sa part. De plus, dans la mesure où Jean-Guy Talamoni n'est pas poursuivi pour association de malfaiteurs, cela signifierait qu'il n'est pas poursuivi comme faisant partie d'une organisation mais en son nom propre.

Il semble que dans cette affaire, ce ne sont pas les faits qui sont visés, mais la personne... »

En conclusion, la LDH récapitule : « Violation du secret de l'instruction ; opération de police spectacle, absence de confrontation avec le témoin à charge, dans cette affaire, la LDH constate que les conditions d'un procès équitable sur la forme et sur le fond ne sont pas garanties. Elle sera particulièrement vigilante sur le déroulement dudit procès. »

I. L.

**Corse Matin,
Mercredi 19 Janvier 2005**

L'AFFAIRE JEAN-GUY TALAMONI - NOUVELLES FRONTIERES

L'AFFAIRE JEAN-GUY TALAMONI - NOUVELLES FRONTIERES

F.R.3 (journal de 19 h) Mardi 18 janvier 2005

« La ligue des droits de l'homme donnait une conférence de presse à ce propos ce matin à Ajaccio.

La vigilance sera de rigueur selon la ligue lors du procès de Jean-Guy Talamoni, l' élu nationaliste compté parmi les 21 personnes misent en examen pour extorsion de fond dans ce dossier.

Écoutez à ce sujet Antoine Sollacaro le vice-président du comité régional de la LDH. »

« On ne sait pas en quelle qualité Jean-Guy Talamoni est poursuivi, est ce en qualité de représentant du Ribombu, ou est ce en son nom personnel.

Cette poursuite est tout à fait inique et tout à fait insupportable, parce que, non seulement on n'a pas permis dans le cours de l'information à Jean-Guy Talamoni de se défendre, mais on le renvoi sur des charges qui sont inexistantes »

R.C.F.M. (journal de 8 h) MERCREDI 19 JANVIER 2005

« Magistrales insomnies qui intéresseront certainement la ligue des droits de l'homme qui estime que les conditions d'un procès équitable ne sont pas garanties pour le cas de Jean-Guy Talamoni.

C'est le sentiment de la ligue à quelques semaines de la comparution devant la justice de l' élu nationaliste dans une affaire présumée d'extorsion de fond, l'opposant à l'ancien responsable de Nouvelles Frontières, sur la forme et le fond la ligue se dit vigilante sur le déroulement du procès à venir, absence de confrontation avec l'accusateur, violation du secret de l'instruction, opération de police spectacle, autant de griefs dénoncés par la ligue dans cette affaire.

Le délégué de la section d' Ajaccio de la ligue des droits de l'homme Maître Sollacaro, au micro de Jérôme Susini. »

« Cette affaire est inquiétante tant sur la forme que sur le fond .

Sur la forme il faut rappeler les conditions dans lesquelles Jean-Guy Talamoni à été interpellé en renfort de médiatisation.

Jean-Guy Talamoni a demandé au cours de l'instruction d'être confronté à son accusateur, cela lui a été refusé en, violation des dispositions...631D de la convention Européenne des droits de l'homme qui permet à tout accusé d'être confronté à celui qui l'accuse.

On a le sentiment que cette affaire a été instrumentalisée à des fins politiques, que les poursuites engagées contre Jean-Guy Talamoni ne sont pas poursuites « in rem » comme on dit fondées sur des faits réels qui pourrait réellement lui être imputés, mais des poursuites « in personam » **c'est à dire qu'on a voulu à tout prix poursuivre et renvoyer devant une juridiction correctionnelle Jean-Guy Talamoni en sachant que ces poursuites lui causeraient un tort irrémédiable tant en qualité d'auxiliaire de justice que représentant politique.»**

L'AFFAIRE JEAN-GUY TALAMONI - NOUVELLES FRONTIERES